

Compte rendu de séance

Séance du 27 Septembre 2023

L' an 2023 et le 27 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de
VAN BELLE Jacques Maire

Présents : M. VAN BELLE Jacques, Maire, Mmes : BEAUDHUY Nicole, BRILLANT Audrey, MM : HUCK Jean-Louis, JOLY Hervé, PEREIRA FONSECA Carlos, PRÉ Jérôme, TRIFFAULT Jean-Paul

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : AMMELOOT Sophie à M. HUCK Jean-Louis, GALVAO Estelle à M. PRÉ Jérôme, HUOT Isabelle à M. JOLY Hervé, M. GUERTON Bruno à M. VAN BELLE Jacques
Absent(s) : Mme FINET Marine, MM : BARET Philippe, FINET Dominique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

Date de la convocation : 19/09/2023

Date d'affichage : 19/09/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. JOLY Hervé

1°) Approbation du Procès-verbal du 09 juin 2023 et du 25 juillet 2023

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

M. Hervé JOLY souhaite que soit vérifié que le procès-verbal de la séance du 30 mai 2023 a bien été approuvé par le Conseil Municipal.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ACCORD POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC - D 2023-37
CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - D 2023-38
CHOIX DU RENOUVELLEMENT ET DE L'ACHAT DU CAMION DE LA COMMUNE - D 2023-39
DENOMINATION DES NOMS DES RUES DU PROJET NEXITY - D 2023-40

DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC

réf : D 2023-37

Considérant, le plan de financement HT des travaux :

DEPENSES		RECETTES	
EMS Parking	3 742,00 €	FOND VERT (80%)	12 361.60 €
EMS Rue du soleil couchant	5 520,00 €	Autofinancement	3 090.40 €
EMS Rue de l'enfer	6 190,00 €		
TOTAL	15 452,00 €	TOTAL	15 452.00 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à faire la demande de subvention auprès du FOND VERT

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LE PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

réf : D 2023-38

Vu l'avis de la commission travaux du 5 septembre 2023, après analyse des différents devis présentés, de retenir l'entreprise EIRL EMS pour ses devis de 15 452,00 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

VALIDE, à l'unanimité la proposition de la commission travaux du 5 septembre 2023, à savoir de retenir l'entreprise EIRL EMS pour procéder à la fourniture et l'installation d'éclairage en LED pour un montant de 15 452,00 € HT

MANDATE le Maire pour signer les devis.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE RENOUELEMENT DU CAMION DE LA COMMUNE

réf : D 2023-39

Vu l'avis de la commission travaux du 5 septembre 2023, après analyse des différents devis présentés, de retenir l'entreprise FIAT pour le devis de 40 761,00 € TTC.

Considérant qu'il s'agit d'un véhicule Fiat de 3 tonnes 5. Il sera équipé de toute la signalisation afin d'intervenir sur les voiries et possèdera un coffre à l'arrière de la cabine pour ranger le petit matériel utile ux employés communaux

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

VALIDE, à l'unanimité la proposition de la commission travaux du 5 septembre 2023, à savoir de retenir l'entreprise FIAT pour le renouvellement du camion pour un montant de 40 761,00 € TTC

MANDATE le Maire pour signer les devis.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 1 : M. Jean-Paul TRIFFAULT)

DENOMINATION DES NOMS DES RUES DU LOTISSEMENT RIVE DU NAN

réf : D 2023-40

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application

de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune sont présentés au conseil municipal.

numéro	Propositions
1	Rue St ROCH
2	Rue du Bois
3	Rue du 11 novembre
4	Rue du soleil Levant
5	Rue Guillaume de CAEN
6	Rue Rive du Nan
7	Rue des roseaux
8	Rue Eugène BROUARD
9	Rue Raymond SUBES

Précisions apportées :

Guillaume de Caen : Armateur qui a été propriétaire du château

Eugène BROUARD : Inspecteur général de l'Enseignement Primaire né à Saint Lyé le 16 février 1824 au château du Plessis

Raymond SUBES : Artiste-décorateur français spécialisé en ferronnerie d'art, qui fut longtemps propriétaire du château de la Mothe à St Lyé la Forêt. On lui la réalisation et le don à la commune, entre autres, des portes du cimetière. Ses amis étaient en outre Paul BELMONDO ou Auguste RODIN.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

VALIDE à l'unanimité, le nom attribué à la grande rue extérieur du lotissement Rive du Nan à savoir rue Eugène BROUARD et le nom attribué à la petite rue intérieure du lotissement Rive du Nan à savoir rue des roseaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses :

Points financiers : Après une présentation des finances de la commune. M. le Maire annonce que les finances de la commune sont bonnes.

Etat d'avancement des projets : M. le Maire annonce que pour le projet :

de la rue de Chevilly, le document de consultation des entreprises sera en ligne prochainement avec une réception des offres fin octobre.

de la rénovation énergétique des écoles : une relance des 4 groupements d'entreprises va être faite prochainement afin de leur demander les pièces complémentaires et la semaine prochaine une réunion avec le PETR permettra de faire un point, notamment au niveau des subventions.

Sol du restaurant scolaire : M. le Maire précise que la situation n'est pas dangereuse selon les experts pour les enfants et le personnel communal. C'est pourquoi une intervention sera prévue en juillet 2024 (vacances scolaires) et pourrait se prolonger en septembre 2024.

M. Hervé JOLY souhaite connaître la raison de la dégradation du sol du restaurant scolaire. M. Jérôme PRE annonce que c'est l'isolant qui se tasse.

Accueil de loisir : le projet d'extension de l'accueil de loisir par la CCF est en cours. M. le Maire présente au Conseil Municipal le plan du futur projet.

MEDADOM : M. le Maire présente le projet de mise en place d'une cabine de téléconsultation de médecine que VILLEREAU souhaite mettre en place. Ce projet réunit 4 communes avec un coût d'entretien mensuel par commune de 60€/mois.

Questions diverses :

M. Jean Paul TRIFFAULT souhaite connaître la date d'installation du distributeur de produits alimentaires. La secrétaire générale de mairie précise que le prestataire a prévenu que l'installation est reportée en octobre car il était en attente de réponse à des demandes de subventions.

M. Hervé JOLY souhaite poser une question au nom de Mme Isabelle HUOT. Elle a été surprise de ne pas être invitée pour l'entretien des candidatures pour le poste d'agent technique. La secrétaire générale de mairie précise que l'ensemble des candidatures a été étudiée par la commission du personnel dont Mme HUOT fait partie, qu'ensuite l'entretien des candidats a été fait par M. le Maire, Mme Estelle GALVAO et la secrétaire de mairie, qu'à la suite de ces derniers un compte rendu a été envoyé aux membres de la commission du personnel avec une proposition de candidat à retenir.

M. Hervé JOLY souhaite savoir si il serait possible d'installer des demis rondins de bois pour arrêter les parkings au niveau du parking de la mairie et éviter d'abimer les murs. De même au niveau du parking de l'école. M. Jérôme PRE propose d'analyser cette demande et de revenir vers la commission travaux.

M. le Maire précise qu'en commission il a été proposé d'innover en matière d'éclairage de fête. Il propose un spot lumineux qui projette sur la façade de la mairie différentes images en fonction du contexte. Une démonstration est prévue à l'issue du Conseil Municipal.

M. JOLY demande ce qui est prévu pour le colis ou le repas des aînés de la commune. En effet, lors de la dernière distribution, certains avaient émis le souhait d'un repas considérant la convivialité de cette journée. M. Le Maire répond que le CCAS se réunira et fera des propositions

Séance levée à: 21:35